

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

1 – OUTILS DE PLANIFICATION

Le plan Garonne

RAPPORT

I – ELABORATION DU PLAN GARONNE

Par décision du CIIACT du 12 juillet 2005, l'Etat a initié l'élaboration d'un plan Garonne. Sollicité par l'Etat en raison de sa légitimité en tant que coordonnateur des actions à l'échelle du fleuve, le Sméag a décidé par délibération n° D06-03/02-02 du 23 mars 2006 d'assurer le rôle d'opérateur et de secrétariat technique pour l'élaboration du plan Garonne. Les actions prévues pour l'élaboration du plan concernaient quatre phases :

- l'élaboration du pré-programme d'actions,
- la réalisation de compléments : étude paysagère de la Garonne, extensions territoriales, stratégie de communication,
- la concertation et la consultation des collectivités,
- la remise du programme d'action.

Depuis le précédent Comité de pilotage du 20 novembre 2006, la poursuite des travaux a permis de :

- terminer la phase de concertation des collectivités membres du comité de pilotage,
- terminer les rencontres dans le cadre des extensions territoriales,
- compléter le volet identité paysagère et culturelle grâce à l'avancement de l'étude diagnostique portée par le Sméag,
- d'amender et de finaliser le document provisoire plan Garonne en prenant en compte toutes les remarques exprimées à l'occasion du dernier comité de pilotage.

Ainsi, les travaux d'élaboration techniques sont aujourd'hui terminés mais reste encore en question la validation de la maquette financière, comme souligné au travers du bilan des concertations avec les collectivités présenté lors du dernier comité de pilotage.

II – MISE EN OEUVRE DU PLAN GARONNE

A l'occasion du prochain comité de pilotage fixé au 19 mars 2007, il est prévu de débattre des modalités de mise en œuvre du plan. Celles-ci concernent :

- l'organisation d'instances de mise en œuvre et de suivi et la définition de leur rôle,
- la définition de modalités d'instruction et de financement des projets,

- la définition d'indicateurs d'évaluation et de suivi,
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication.

En sa qualité de coordonnateur des acteurs et des actions sur la Garonne, le Sméag est susceptible de jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du plan.

Il est rappelé que le financement prévisionnel du plan Garonne élaboré en 2006 s'élevait à 120 000 € répartis comme suit : 100 000 € inscrits sur l'exercice 2006 et 20 000 € prévus sur 2007.

Par ailleurs, afin de finaliser l'élaboration du plan Garonne dont l'échéance est prévue pour mars 2007 (rédaction finale du plan), **l'État devrait de solliciter à nouveau les compétences du Sméag.** Comme je vous l'ai annoncé dans le débat d'orientations budgétaires du 5 décembre 2006, il convient de rajouter une somme de 30 000 € sous réserve de l'accord des co-financements Diren de bassin et Agence de l'eau.

Il est proposé d'inscrire au budget 2007 une somme de 50 000 €, avec un co-financement de 50% de l'Agence de l'eau et de 30% de la Diren Midi Pyrénées.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET D'AMENAGEMENT DE LA GARONNE

1 – OUTILS DE PLANIFICATION

Le plan Garonne

PROJET DE DÉLIBÉRATION

VU la demande de l'Etat en date du 14 décembre 2005 sollicitant le Sméag pour assurer le rôle « d'opérateur » du Plan Garonne ;

VU le débat d'orientations budgétaires intervenu en séance du 5 décembre 2006,

VU le rapport du président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

DÉCIDE de poursuivre la participation du Sméag à l'élaboration du plan Garonne sous réserve des co-financements de l'Agence de l'eau et de la Diren Midi-Pyrénées.

Cette mission comprendra la participation à la réflexion sur les modalités et outils de mise en œuvre du plan (définition d'indicateurs d'évaluation, outils de communication), la préparation et la participation au dernier comité de pilotage d'élaboration, ainsi que la finalisation du document projet plan Garonne à l'issue de ce comité de pilotage.

MANDATE son Président pour rechercher les financements de 80 % correspondants et signer les actes qui s'y rapportent, dès les formalités administratives accomplies.

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget du Syndicat Mixte à partir de l'exercice 2007 sur le compte 61713 « Plan Garonne » du chapitre 011.